

MAIRIE DE MOTREFF
FINISTERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze
le vingt-sept mars
à 18 H 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous la présidence de
José LE GUELAFF Maire

Etaient présents : LE GUELAFF CAILLAREC CONGRETA DEMOUGE DENIEL EBREL FEAT
HEMON HOURMAND KERAVAL KERVOELEN LAUTROU LECHEVREL LE PENNEC
Formant la majorité des membres en exercice

Absents : Mme GOIC excusée pouvoir de vote à M.CAILLAREC

M.DENIEL Jean Marc a été élu secrétaire

OBJET : Comptes administratifs 2014

Le Conseil Municipal examine et adopte les comptes administratifs 2014 de
la commune, du service d'eau et du lotissement, présentés par M. CAILLAREC, adjoint, le Maire
ne participant pas au vote :

- CA de la commune : pour 14
- CA du service d'eau : pour 14
- CA du Lotissement Rue de l'Etang : pour 14

Ces comptes sont adoptés.

OBJET : comptes de gestion 2014

Le Conseil Municipal examine et adopte les comptes de gestion 2014 de la
commune, du service d'eau et du lotissement :

Ces comptes sont adoptés à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal décide de l'affectation du résultat du service d'eau tel que ci-dessous indiqué :

SERVICE D'EAU

Total dépenses de fonctionnement 2014 : 80 216.10 euro

Total recettes de fonctionnement 2014 : 92 235.68 euros

Résultat : 12 019.58 euros

Prélèvement prévu pour les dépenses d'investissement : 2 034.00euros

Il peut être réalisé

et l'excédent de fonctionnement à imputer au BP 2015 sera égal à 9 985.58 euros

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal décide de l'affectation du résultat de la commune tel que ci-dessous indiqué :

COMMUNE

Total dépenses de fonctionnement 2014 : 360 642.44 euros

Total recettes de fonctionnement 2014 : 503 195.86 euros
(y compris résultat reporté année 2013)

Résultat : 142 553.42 euros

Prélèvement prévu pour les dépenses d'investissement : 131 505 euros

Il peut être réalisé

Et l'excédent de fonctionnement à imputer au BP 2015 sera de 11 048.42 euros.

OBJET : Budgets primitifs 2015

Le Conseil Municipal examine et adopte les budgets primitifs 2015 de la commune, du service d'eau et du lotissement :

- Budget de la commune : pour 15
- Budget du service d'eau : pour 15
- Budget du Lotissement Rue de l'Etang : pour 15

Ces budgets sont adoptés à l'unanimité.

OBJET : AMORTISSEMENT DES BIENS DU SERVICE D'EAU

Pour le service d'eau, le Maire propose au conseil municipal d'amortir les bâtiments sur une durée de 50 ans.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal, accepte la proposition ci-dessus.

Objet : Signalisation verticale, forme normalisée bretonne

Demande de subvention au Conseil Général

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2013 il a été décidé d'utiliser la forme normalisée correcte bretonne pour les noms de village de la commune. Reste maintenant la signalisation des bâtiments publics à réaliser pour terminer le programme.

Mme Ebrel, adjointe au maire, porte à la connaissance de l'assemblée le listing de dénomination des bâtiments public établi en collaboration avec l'Office de la Langue Bretonne.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la liste telle qu'elle lui est soumise
- Sollicite une aide financière du Conseil Général pour un montant estimé à 5 340 euros hors taxes
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Intervention de Monsieur ROLLAND trésorier :

M. Rolland a dressé le bilan financier de la commune : l'autofinancement est au-dessus de la moyenne départementale et nationale malgré une légère érosion en raison des dépenses imposées telles que les Tap et de la diminution des dotations de l'Etat.

La dette représente 33 % de l'autofinancement, situation tout à fait correcte.

La gestion de la commune est saine et les investissements réfléchis.

